

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 28 avril 2014  
Séance du 16 avril 2014

## 2 Budget Principal - affectation des résultats 2013

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. ASSAMTI, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mme FAZAL, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI-SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CARLIER

Pouvoir à

Mme CAPON

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LELONG

Mme DHOURY

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

M. AKABLI

Pouvoir à :

M. BELMHAND

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ Rapport de présentation :

Madame Meral JAJAN, maire-adjointe, expose :

L'instruction M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

« - l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;

- le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

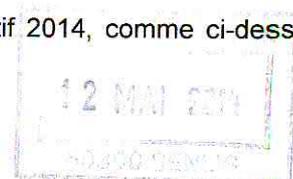
La section d'investissement, restes à réaliser compris, présente un besoin de financement de 1 060 525,84 €.

Le résultat excédentaire 2013 de la section de fonctionnement s'élevant à 3 368 959,30€, il est proposé d'affecter 1 368 959,30 € au 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé), et de reporter le solde en recettes de fonctionnement, soit 2 000 000 €.

Ainsi, les crédits de reprise de résultat dans le budget primitif 2014 seraient les suivants :

- D-001 : 6 100 901,75 €
- R-1068 : 1 368 959,30 €
- R-002 : 2 000 000 €

Il vous est proposé d'approuver l'affectation des résultats 2013 au budget primitif 2014, comme ci-dessus exposé.



# maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-29 et L2311-5,

Vu les orientations présentées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire en date du 10 mars 2014,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 16 avril 2014

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 28

Contre : 6

Abstention : 5

■ Décide à la majorité :

**Article 1** : d'approuver l'affectation des résultats 2013 au budget primitif 2014 comme suit :

- D-001 : 6 100 901,75 €
- R-1068 : 1 368 959,30 €
- R-002 : 2 000 000 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **29 AVR. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le 22/05/2014

et publication ou notification le 29/04/2014

CREIL, le 22/05/2014

LE MAIRE

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Ratuy